

**Ordonnances de sanction administrative (2017-2018)**

Le directeur des normes d'emploi peut imposer une sanction administrative de 500 \$ par employé et par infraction jusqu'à concurrence de 10 000 \$ à toute personne qui omet d'observer une disposition du *Code des normes d'emploi* ou de la *Loi sur les salaires dans l'industrie de la construction* après avoir été avisée de s'y conformer. Les sanctions administratives affichées ci-dessous ont été payées; ont fait l'objet d'un appel qui a été rejeté ou ont été déposées auprès de la Cour du Banc de la Reine en vue de l'obtention d'un certificat de jugement. Pour en savoir davantage, communiquez avec la Direction des normes d'emploi.

---

Contrevenant :	<b>Autumnbee Pizza / 5944831 Manitoba Corp</b>
Montant de l'amende :	10 000,00\$
Lieu de l'infraction :	Winnipeg, MB
Nature de la contravention :	art. 135(6) – Défaut de produire les relevés d'emploi à un agent pour examen

---

Contrevenant :	<b>Holiday Nails</b>
Montant de l'amende :	500,00 \$
Lieu de l'infraction :	Winnipeg, MB
Nature de la contravention :	art. 135(1) – Ne parvient pas à maintenir ou à tenir des registres

---

Contrevenant:	<b>City Jewellers</b>
Montant de l'amende :	500,00 \$
Lieu de l'infraction :	Winnipeg, MB
Nature de la contravention:	art. 86(1) – Défaut de payer les salaires dans les 10 jours liés aux heures supplémentaires.

---

Contrevenant:	<b>The Star Grill</b>
Montant de l'amende:	1 500,00 \$
Lieu de l'infraction:	Winnipeg, MB
Nature de la contravention:	art. 86(1) – Défaut de payer les salaires dans les 10 jours ou en conformité avec le permis du directeur visé au par. 86(2)

---

Contrevenant:	<b>Pat's Paint Lake Lodge</b>
Montant de l'amende:	500,00 \$
Lieu de l'infraction:	Paint Lake, MB
Nature de la contravention:	art. 25(1) – Défaut de payer les congés payés et des salaires pour les heures de travail effectuées un jour férié.

---

Contrevenant:	<b>Smitty's Restaurant</b>
Montant de l'amende:	1 500,00 \$
Lieu de l'infraction:	Winkler, MB
Nature de la contravention:	art. 25(1) -- Défaut de payer les congés payés et des salaires pour les heures de travail effectuées un jour férié.
Contrevenant:	<b>Pine Falls Clothing / Winnipeg Stitch Factory</b>
Montant de l'amende:	2 000,00 \$
Lieu de l'infraction:	Winnipeg, MB
Nature de la contravention:	art. 86(1) – Défaut de payer les salaires dans les 10 jours ou en conformité avec le permis du directeur visé au par. 86(2)
Contrevenant:	<b>Vendome Hotel</b>
Montant de l'amende:	500,00 \$
Lieu de l'infraction:	Winnipeg, MB
Nature de la contravention:	art. 25(1) -- Défaut de payer les congés payés et des salaires pour les heures de travail effectuées un jour férié.
Contrevenant:	<b>Sumka Brothers Greenhouse / 5302757 Manitoba Ltd</b>
Montant de l'amende:	1 000,00 \$
Lieu de l'infraction:	Winnipeg, MB
Nature de la contravention:	art. 26 – Défaut d'accorder un jour de congé avec l'indemnité de jour férié à l'égard d'un jour férié. art. 86(1) – Défaut de payer les salaires dans les 10 jours liés aux heures supplémentaires.
Contrevenant:	<b>365G Dynamic Two Services Inc.</b>
Montant de l'amende:	1 000,00 \$
Lieu de l'infraction:	Winnipeg, MB
Nature de la contravention:	art. 26 -- Défaut d'accorder un jour de congé avec l'indemnité de jour férié à l'égard d'un jour férié.
Contrevenant:	<b>Lawn Boys Ltd.</b>
Montant de l'amende:	1 000,00 \$
Lieu de l'infraction:	Winnipeg, MB
Nature de la contravention:	art. 86(1) – Défaut de payer les salaires dans les 10 jours liés aux heures supplémentaires.
Contrevenant:	<b>Calendar Club / Boes Ltd.</b>
Montant de l'amende:	2 000,00 \$
Lieu de l'infraction:	Winnipeg, MB
Nature de la contravention:	art. 26(1) – Défaut d'accorder un jour de congé avec l'indemnité de jour férié à l'égard d'un jour férié.
Contrevenant:	<b>Impact Security Group Inc.</b>
Montant de l'amende:	1 500,00 \$
Lieu de l'infraction:	Winnipeg, MB
Nature de la contravention:	art. 86(1) – Défaut de payer les salaires dans les 10 jours liés aux heures supplémentaires.